

GÉNÉRALISATION DU SNU : UN PROJET DANGEREUX POUR LA JEUNESSE ET L'ÉDUCATION POPULAIRE !

Le président Macron avait annoncé dans son discours de nouvel année la généralisation du SNU (Service Universel Universel). Dans le contexte social de lutte contre la réforme des retraites, craignant la mobilisation de la jeunesse, les annonces des modalités ont été reportées. Un document interne, ayant fuité, donne les contours inquiétant des projets de généralisation.

04

Le Lien N°215 - mars 2023

L'OBLIGATION pour les jeunes de seconde et de première CAP est prévu dans un premier temps dans 6 départements puis sur tout le territoire les années suivantes. Le séjour de cohésion (12 jours) aura lieu sur le temps scolaire en seconde, complété par une « phase d'engagement » peu définie de 3 ans dans laquelle on trouve la volonté d'intégrer les jeunes dans le dispositif « service civique ».

Le recrutement prévu est 1/3 personnels éducation nationale détachés, postes à profil, et postes ordinaires, 1/3 de réservistes ou reconversion militaire, 1/3 d'animateurs et animatrices.

Pour les enseignant-es, la piste évoquée est celle du recrutement par le biais du « pacte » rémunération ou modification du statut. Ainsi a été présenté au CSA Ministériel de l'Éducation nationale le projet d'une indemnité pour les profs encadrant le SNU.

Pour les animateurs et animatrices, l'effet s'annonce catastrophique. Dans un secteur en tension, où trouver les animateur-trices pour encadrer dans une filière qui peine déjà pour tenir



ses engagements et à rémunérer décentement ses intervenant-es ? La mesure risque de vider les accueils périscolaires, centre de loisirs, séjours de vacances des associations et des collectivités territoriales.

Dans les projections le budget du SNU, s'il était généralisé, représenterait plus de 5 milliards d'euros (soit près de 10 % du budget total de l'Éducation nationale pour 12 jours (6,66 % du temps scolaire de l'ensemble de la classe d'âge concernée accaparerait 10 % du budget de l'ensemble des élèves scolarisé-es). C'est un assèchement programmé du financement des associations d'éducation populaire, pour un projet d'embrigadement de la jeunesse. Le risque d'impact négatif sur la disponibilité des hébergements pour les centres de loisirs et colonies de vacances est également très grand.

Faire partir 800 000 jeunes 12 jours sur des périodes très restreintes va poser de très nombreux problèmes de logistique et d'hébergement. D'ores et déjà le gouvernement a créé les conditions pour contourner la loi sur les accueils de mineur-es : le SNU est défini comme séjour avec hébergement mais

sans norme minimale en termes de taux d'encadrement ! La part de l'encadrement non qualifié monte à 40 % contre 20 % maximum normalement. Il n'y a pour diriger les séjours, aucune exigence de qualification (ni BPEPS, ni BAFA, ni BAFD) ! Seule obligation pour les directions : être majeur-e et suivre une formation « maison » de 2 à 3 jours.

La généralisation pose le problème de l'inadaptation des locaux, mais aussi des risques de maltraitance accrue avec seulement 8 heures de sommeil pour des ados pendant 12 jours, au mépris du rythme biologique des jeunes, une journée type commençant à 6h30 et s'achevant à 22h30 incluant les activités consacrées à la défense et la sécurité intérieure.

Ce projet a donc tout d'une catastrophe pour la jeunesse : embrigadement, détournement de financements qui devraient être consacrés aux associations d'éducation populaire et à l'Éducation nationale. C'est aussi une catastrophe programmée pour les salarié-es de ces secteurs, dont le sens des métiers est bafoué, et qui subiront les coupes budgétaires programmées.

